



COUCHAGE CHEZ LE PERE

Par LUNALUNA

Le père de mes enfants est venu s'installer aux sables d'olonne où je vis depuis mon divorce il y a 5 ans. Il est venu avec sa compagne et son fils. Mes enfants avaient déjà des gros problèmes avec cette femme qui les traite mal. Il a obtenu la garde alternée mais après un job très bien payé à Lyon il a intégré une entreprise aux Sables d'Olonne mais ça n'a pas matché et fait porter la faute sur moi car dans mon activité professionnelle je suis en contact avec cette entreprise - Mes enfants en janvier avaient une chambre pour tous les deux où ils pouvaient s'isoler du fils qui a 15 ans qui est déjà condamné au tribunal pour violence. Seulement depuis 2 mois la mère de cette femme est venue s'installer chez eux elle a pris la chambre de mes enfants - résultat ma fille de 11 ans doit dormir sur un lit d'appoint par terre dans la chambre du fils qui a déjà menacé mon fils de 9 ans et ne veut pas de lui dans sa chambre. Mon fils dort dans un débarras buanderie sur un fauteuil qui se déplie sans fenetre sauf un vasistas qui s'ouvre sur le couloir. Le matin il doit tout replier ...Le père vit loin du centre c'est la maman d'un copain qui est une amie qui les récupère pour les emmener dans leur établissement scolaire avec ses enfants et les récupère le soir pour les faire goûter et faire leurs devoirs au calme. J'ai déjà demandé par RAR que mes enfants aient un endroit calme pour travailler - Réponse mon ex fait ce qu'il veut chez lui et si ça ne leur convient pas il s'en fout ils ne feront pas la loi chez lui.

Vu l'ambiance mes enfants ne veulent plus y aller. Plusieurs fois ils sont rentrés à la maison suite à des altercations avec le fils violent et sa mère qui les déteste. J'ai dû les renvoyer car le père me menace de porter plainte. Il ne s'occupe pas de ses enfants mais s'il peut me nuire il n'hésite pas. Il me doit la PA depuis janvier - soit disant qu'il n'a plus d'argent car ses locataires ne lui paient plus le loyer et qu'il n'arrive pas à vendre son appart de Lyon. On est en mai. J'ai du mal à comprendre il s'est acheté une voiture neuve 45 000? !! Mes questions est ce que je peux faire intervenir un huissier pour constater où mes enfants dorment - et est ce que j'ai le droit de refuser car j'ai toutes les preuves. Ma fille doit mettre des boules kies et un masque pour arriver à dormir car le fils de cette femme ne se gêne pas "il est chez lui".. Mon fils a du mal à dormir car c'est poussiéreux et pas aéré. J'ai ressaisi le jaf mais ça va prendre des mois... Quels sont mes recours ???

Par Isadore

Bonjour,

es questions est ce que je peux faire intervenir un huissier pour constater où mes enfants dorment

Oui, à condition que le père de vos enfants soit d'accord pour le laisser visiter son logement, sinon il ne constatera rien du tout !

De toute façon le fait que les enfants partagent une chambre n'est pas en soi un problème. Le manque de confort pourrait éventuellement justifier une réduction de la résidence alternée, mais guère plus. Des tas de parents ne peuvent offrir à leurs enfants que des conditions sommaires de couchage, on ne le retire pas leurs droits parentaux.

Le plus préoccupant c'est le fait que vos enfants sont peut-être victimes de violences psychologiques.

Vous n'avez pas pris d'avocat ?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Si vos enfants subissent des violences (et pas seulement de l'inconfort) il faut les faire constater médicalement et porter plainte.

Par CToad

Bonjour (ça se dit)

N'aviez vous pas déjà posté il y a quelques mois avec des histoires de betteraves et de chien qui avait mordu votre fille

?

Par yapasdequoi

J'ai un vague souvenir aussi d'un tel sujet.
Est-ce le même ?

Par Isadore

Je ne pense pas que ce soit le même sujet, l'utilisateur était "DVH COMPLIQUE", et la compagne du père avait deux fils (et non un seul). Le père a perdu son DVH l'année car il exposait ses enfants aux attaques d'un chien agressif qui a fini par mordre un gendarme venu faire un constat. Il serait curieux qu'on le retrouve en GA en 2025.

J'ai retrouvé le sujet grâce au mot-clef "betteraves".

Par yapasdequoi

Il me doit la PA depuis janvier

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1249]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1249[ur
rl]

propose :

Saisir l'Aripa pour bénéficier de l'intermédiation financière

Faire appel à un commissaire de justice qui peut mettre en place une procédure de "paiement direct", une saisie sur compte bancaire ou une saisie-vente

Demander une saisie sur salaire auprès du tribunal judiciaire

Demander le recouvrement de la pension alimentaire par le Trésor public en prouvant l'échec d'une des procédures de recouvrement précédentes. Le parent créancier doit adresser une demande au procureur de la République du tribunal judiciaire de son lieu de résidence.

Par kang74

Bonjour

Si vous pensez vos enfants en danger vous faites le 119, qui fera potentiellement une enquête sociale aux domiciles des deux parents pour comprendre la situation des enfants.

Si vos enfants sont victimes de violence vous portez plainte .

Un constat d'huissier ne serait vu que comme du harcèlement...